

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **La Ville de Paris et la préfecture de Police de Paris mobilisées pour la sécurité des hôtels meublés, la lutte contre l'habitat indigne**

Paris, le 11 juillet 2025

Ce lundi 7 juillet, les derniers occupants de l'hôtel « Le Tizzi » situé 147 rue du Château, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, ont été évacués puis hébergés à la suite de manquements manifestes aux règles de sécurité et de salubrité ainsi que de pressions exercées sur eux par le gérant. La coopération étroite entre la Ville de Paris, la mairie d'arrondissement, la préfecture de Police ainsi que l'ensemble des acteurs du Plan Parisien de Lutte contre l'Habitat Indigne sur cette situation a permis de protéger les occupants et occupantes, en mettant fin à une situation présentant des risques pour leur sécurité.

Cette évacuation fait suite à de graves défaillances du système de sécurité incendie de l'établissement, signalées par les équipes de la Ville de Paris à la préfecture de Police. Ces anomalies ont de fait, conduit cette dernière à prendre un arrêté préfectoral le 25 juin dernier, pour interdire l'accès de l'établissement au public, prescrire aux responsables de l'hôtel la réalisation de travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie et requérir l'hébergement des occupants par les hôteliers pendant la période de travaux.

Les responsables de l'hôtel ne s'étant acquittés ni de leurs obligations de travaux, ni de celles d'hébergement, un arrêté d'évacuation de l'établissement a été pris par la préfecture de Police le 4 juillet. La Ville de Paris a par la suite pris le relai en se substituant aux responsables de l'hôtel et en procédant à leurs frais à l'hébergement des six occupants restants.

Cet arrêté d'évacuation de l'établissement fait lui-même suite à un arrêté d'insalubrité pris à l'encontre des responsables de l'hôtel en mai 2025.

En effet, les signalements des occupants et occupantes de l'établissement faisaient état de conditions de vie précaires, d'une situation d'insalubrité manifeste, ainsi que de pressions exercées par les responsables de l'hôtel pour les forcer à quitter les lieux — notamment par des coupures volontaires d'eau et d'électricité.

La préfecture de Police veillera à ce que l'hôtel reste fermé tant que les conditions de sécurité incendie de l'établissement ne seront pas restaurées. Les occupants et occupantes ne réintégreront leur logement que lorsque l'ensemble des travaux nécessaires pour rétablir les conditions de sécurité incendie et de salubrité seront réalisés.

Cette action combinée des services de la Ville de Paris et de la préfecture de Police qui a accompagné les occupants illustre l'engagement des pouvoirs publics pour la sécurité des résidents des hôtels parisiens et dans la lutte contre l'habitat indigne. Elle témoigne de l'efficacité de la mobilisation collective contre l'habitat indigne au cœur des engagements du Plan Parisien de Lutte contre l'Habitat Indigne dont la préfecture de Police et la Ville de Paris sont membres avec notamment la Préfecture de Paris – Préfecture de Région Ile-de-France, l'ARS et la Fondation pour le Logement des Défavorisés.

**Contacts presse :**

**Préfecture de police**

[ppcom@interieur.gouv.fr](mailto:ppcom@interieur.gouv.fr)

**Ville de Paris**

[presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)